

## La jeune entreprise Selectos frappée de plein fouet par une pénalité Google : 12 emplois sont menacés.

Le 9 mars 2020, aux alentours de 18h, le site web Selectos.eu a été sanctionné par Google. Cette action incisive et inattendue met actuellement en péril l'avenir de la jeune entreprise belge active sur le web francophone, mais également celui de ses 12 employés.

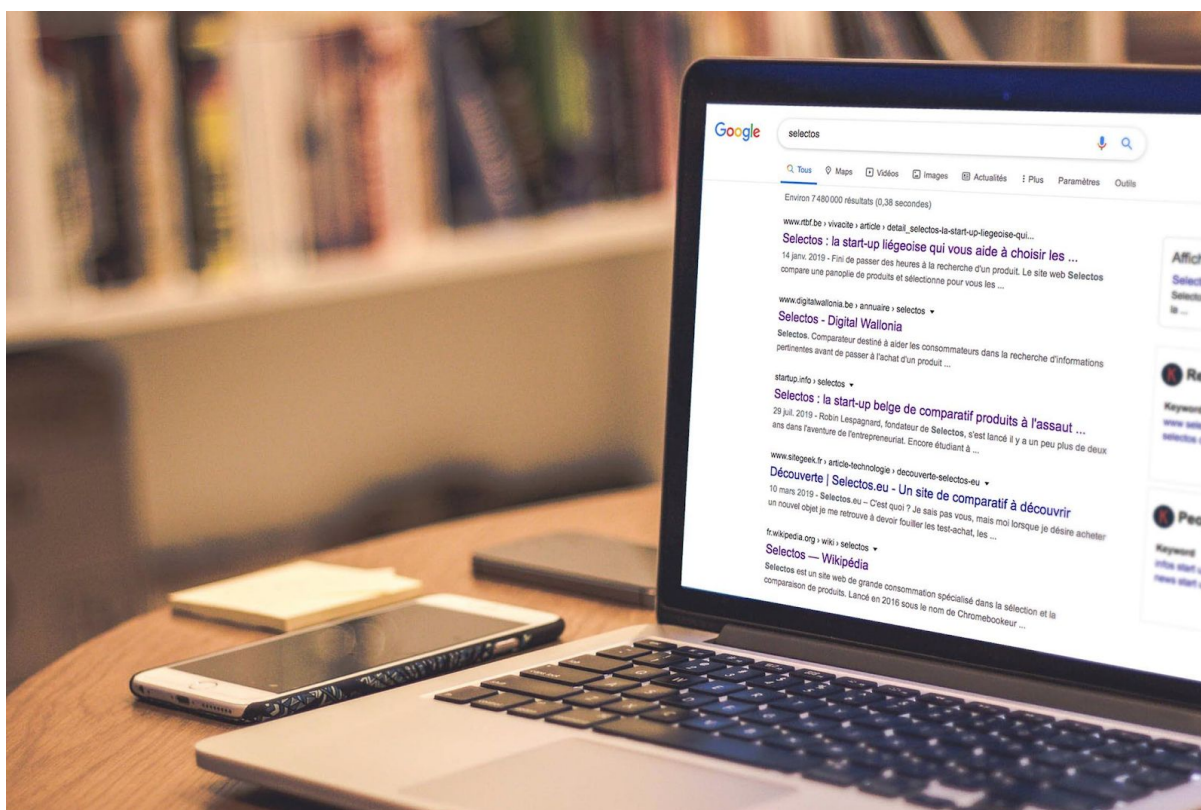


Image libre de droits

Dans l'univers du web, Google est le roi de la jungle. Et quand on sait que certains sites vivent de et par Google, une pénalité et un classement revu à la baisse sur le navigateur peut mettre en péril toute une entreprise.

C'est ce qui arrive actuellement au jeune site [Selectos.eu](https://www.selectos.eu), spécialisé dans la comparaison de produits. Le 9 mars 2020, à 18h, le site web a été sanctionné par Google. Cette action incisive et inattendue le rend désormais presque invisible sur la toile, ce qui n'est pas sans conséquence.

Face aux nombreux sites malhonnêtes et immoraux, Google a tout à fait raison d'avoir des règles très strictes. Certains sites sont clairement des "arnaques" et il est essentiel de protéger les internautes de ce type de contenu.

Mais derrière d'autres plateformes, il y a de vraies personnes, des employés, une histoire. Selectos c'est une jeune start-up belge qui, en l'espace de deux ans, est passée de 0 à 12 employés (principalement de jeunes diplômés), dont la place est actuellement mise en péril par les lois de la jungle du web !



*L'équipe de Selectos*

*"Pour nos employés et pour l'entreprise, nous espérons sortir au plus vite de cette situation. Une fois la tête hors de l'eau, nous utiliserons cette malencontreuse expérience pour améliorer, comme nous le faisons continuellement, la qualité de notre site."*

Le site, qui acquiert son trafic en grande partie de Google, voit son nombre de visiteurs chuter et, dans la foulée, son chiffre d'affaire dégringoler. Alors que le dimanche 8 mars, 24 737 personnes visitent le site, ils ne sont plus que 2000 le mercredi 11 mars (soit une baisse de 90%) !

Le site reconnaît être en tort et n'essaie en aucun cas de se dédouaner. En effet, l'entreprise s'est laissée entraîner par la machinerie du web et a utilisé trop régulièrement certaines pratiques de référencement qui ne respectent pas les « consignes » de Google, mais assure que leur intention finale n'a jamais été mauvaise. De plus, cela ne concerne en rien le contenu. La remarque de Google est justifiée mais pour eux, ce n'est pas là que se situe le cœur du problème :

*"Nous sommes conscients de ne pas avoir été 100% en accord avec les consignes de Google. Toutefois, nous trouvons la sanction beaucoup trop incisive et immédiate. Si nous avions simplement été contactés par mail ou si nous avions reçu un avertissement, nous aurions mis en place un plan d'action afin de remettre notre site en ordre (ce que l'on fait actuellement). Une communication plus humaine et directe aurait permis de régler le problème sans mettre notre entreprise (et ses employés) en péril."*

Actuellement, l'équipe de Selectos s'affaire à "nettoyer" le site afin de le remettre sur le droit chemin. Prochaine étape : monter un dossier de réexamen pour faire lever cette pénalité au plus vite et rapidement redresser la barre... Affaire à suivre !

**Besoin de + d'informations ?**

**Contactez Cléo Dandoy, responsable communication chez Selectos  
à l'adresse [cleo@whalemedia.eu](mailto:cleo@whalemedia.eu)**

---

### **À propos de Selectos**

Lancé en janvier 2019, le site [Selectos.eu](https://selectos.eu) aide les gens à faire de meilleurs achats et à trouver les meilleurs produits du marché. Comptabilisant 900 000 visiteurs par mois, Selectos offre plus de 500 articles comparatifs dans des domaines très variés. L'impartialité est la valeur la plus importante de l'entreprise : aucun article n'est sponsorisé et aucune marque n'est mise en avant moyennant compensation financière. Depuis janvier 2019, une version espagnole du site est également disponible.